

POSTULAT N° 54 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 MAI 2012

- n° 54 de Mme Maria Helena Molliet (PS) et de 48 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour augmenter le nombre de place d'apprentissage au sein de l'administration communale et pour l'élargissement de l'offre

Mme Helena Molliet (PS) résume le postulat ci-après :

"Consciente de sa mission d'entreprise formatrice, la Ville de Fribourg a toujours formé des apprentis. Au fil des ans le nombre d'apprentis a régulièrement augmenté et davantage durant les deux dernières législatures.

Sur l'ensemble de l'effectif leur nombre était de 2,3 % en 2005, de 3,5 % en 2010 et atteint 3,8 % à l'heure actuelle.

C'est certes une évolution mais lente. En avril 2012, la tranche des 15 – 25 ans représentait 885 demandeurs d'emploi dans le canton, alors que l'âge moyen des employés de la ville se situe à 46 ans.

Et pourtant la formation professionnelle est rentable. Une étude de l'Université de Berne portant sur cette question, montre que deux apprentis sur trois rapportent plus à leur entreprise qu'ils ne leur coûtent; qu'en termes de chiffres, la valeur productive moyenne d'un jeune en formation se monte à 30'000 francs, alors qu'il coûte 27'000 francs en frais de formation à son employeur. Toujours à Berne, en 2008 la part des places d'apprentissage et des stages dans l'administration communale s'élevait déjà à 10 % du total des emplois.

A Lausanne depuis 2005, des apprentis socio-éducatifs se forment dans les crèches subventionnées et dans les centres d'accueil pour les enfants en milieu scolaire."